

L'Œuvre de la Propagation de la Foi à Rome

Lettre de M. VALERIEN GROFFIER, Secrétaire général du
Conseil central de Lyon de l'Œuvre de la Propagation
de la Foi.

LE Conseil Supérieur Général de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, siégeant à Rome, au Palais de la Propagande, vient de répartir entre les diocèses, les vicariats et les préfectures apostoliques des nations schismatiques, musulmanes ou païennes, les aumônes recueillies pour eux dans tout l'univers catholique en 1922.

C'est la première fois qu'il accomplit cette tâche laborieuse et délicate. On sait que jusqu'à l'année dernière, et depuis un siècle, les Conseils centraux français de Lyon et de Paris en étaient chargés et, après examen approfondi des pièces et renseignements officiels envoyés chaque année par tous les chefs des Missions, votaient librement, souverainement, définitivement — avec une impartialité à laquelle fut toujours rendu unanimement hommage — les allocations qui font vivre les 15,000 prêtres et les innombrables Frères et Soeurs voués au salut des âmes dans les pays lointains.

En transférant à Rome la centralisation des deniers perçus en faveur des Missions, Sa Sainteté Pie XI n'a eu